



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 16477

Texte de la question

M Francois Leotard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'observatoire de la vie etudiante qu'il a cree le 1er mars de cette annee dans le but d'etudier les conditions de vie et d'etudes des etudiants afin d'apprécier leurs besoins et leurs aspirations, et lui proposer des solutions. Il lui demande de lui preciser la nature, les perspectives et les echeances des travaux de ce nouvel organisme.

Texte de la réponse

Reponse. - La designation des membres du conseil et du comite scientifique de l'Observatoire de la vie etudiante cree par arrete du 14 fevrier 1989 interviendra a bref delai, afin que le nouvel organisme puisse tenir seance des le mois de septembre prochain. La creation de cet Observatoire doit permettre d'approfondir la connaissance d'une population dont l'approche demeure, a l'heure actuelle, tres imparfaite. En effet, si les donnees statistiques ne font point defaut en ce qui concerne l'evolution des effectifs, la repartition des etudiants par sexe, age, filieres et cycles universitaires et leur taux de reussite aux examens, en revanche leur maniere de vivre, le montant exact de leurs ressources, leurs conditions d'etudes et de travail, leur vie culturelle et, d'une maniere generale, leurs besoins et leurs aspirations n'ont guere fait l'objet, jusqu'ici, d'etudes systematiques et soulevent encore nombre d'interrogations. Des sa mise en place, l'Observatoire sera donc place devant une quadruple mission : dresser un inventaire des sources d'information existantes et des moyens de developpement d'une recherche specialisee ; proposer au ministre de l'education nationale les themes d'etudes et de recherche qui lui paraîtront devoir etre prioritairement traitees ; le choix de ces derniers etant arrete, lancer des appels d'offres aupres des equipes de recherche specialisees (sciences de l'education, economie de l'education, sociologie, psychologie) et conduire les enquetes necessaires avec les institutions ou organismes disposant deja d'informations substantielles sur le milieu etudiant : direction de l'evaluation et de la prevision au ministere de l'education nationale, centre national des oeuvres universitaires et scolaires, centre d'etudes et de recherches sur les qualifications, institut national d'etudes demographiques, institut de recherche sur l'economie de l'education ; produire enfin, pour chacun des themes abordes, des conclusions suffisamment fiables et realistes pour pouvoir se traduire en decisions concretes. S'il apparait premature de fixer par avance, pour la realisation de ces objectifs, un calendrier dont les etapes seront fonction du rythme des etudes entreprises, le ministre de l'education nationale n'en attend pas moins de l'Observatoire de la vie etudiante une aide permanente a la reflexion et a la decision, dans un secteur sensible, promis a des evolutions rapides auxquelles des reponses adequates devront etre apporteées en temps opportun.

Données clés

Auteur : [M. L.éotard Fran.çois](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16477

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3351